

*Essonne*

LE DÉPARTEMENT

— TERRE D'AVENIRS —



Première Guerre mondiale

**COMMÉMORER LA GUERRE**

LE MONUMENT AUX MORTS DE MONTLHÉRY

SERVICE ÉDUCATIF

[archives.essonne.fr](http://archives.essonne.fr)  
[centenaire1914-1918.essonne.fr](http://centenaire1914-1918.essonne.fr)

**ARCHIVES**  
DÉPARTEMENTALES

Commémorer, c'est choisir de se souvenir de quelqu'un ou de quelque chose d'important dans un but précis.

Les monuments aux morts sont les témoins de l'engagement des soldats morts pour leur patrie mais aussi leur glorification.

Il en existe aujourd'hui dans chaque commune. Ils ont tous leur histoire et celle-ci se traduit par le choix de leur emplacement, de leur structure et de leur décoration comme le montre l'exemple des monuments de Montlhéry.



*Monument aux morts de Montlhéry, élevé sur la place du marché.  
DAPM91 - 2Fi119/ 186*

### Questions

À l'aide des documents, préparez une synthèse en répondant aux questions suivantes :

- ▶ Documents 1 et 3 : Décrivez ces monuments. Que représentent-ils ?
- ▶ Document 2 : À qui est adressée l'inauguration des monuments aux morts de la grande guerre ?  
En quoi consiste cette inauguration ?
- ▶ Document 4 : Où se trouvent les monuments de Montlhéry ? Pourquoi ont-ils été construits à ces emplacements ?

Document 1 :

Monument aux morts de Montlhéry, élevé sur la place du  
 Marché, 12 octobre 1919.  
 Archives communales de Montlhéry - edepôt70 - IM1

Ce monument sera exécuté : \_\_\_\_\_  
 "Le poilu" lanceur de grenades", en bronze et  
 aura 2,00 de hauteur totale. \_\_\_\_\_  
 Le socle en roche d'Euville (Meuse) de 1<sup>re</sup> choix,  
 dite "marbrière", sans aucun défaut. Les deux faces  
 latérales semblables, avec guirlandes de 0,12 m. de  
 saillie et pendants ayant 0,08 m. de saillie.  
 Chacune des guirlandes reposant sur deux corbeaux  
 en roche de même nature. Deux tables saillantes de  
 0,025 m. avec inscriptions lettres gravées  $\frac{3}{4}$  effet. —  
 Sous le couronnement du socle, couronne de chêne  
 et de laurier, s'amortissant sur les tables saillantes  
 d'inscriptions. Les pendants et guirlandes seront  
 de chêne et de laurier idem. \_\_\_\_\_  
 Retenant les bords des plates-bandes en talus,  
 bordure moulurée en roche d'Euville d<sup>e</sup> de 0,20  
 de largeur et 0,30 de hauteur totale. \_\_\_\_\_



Document 2 :

L'inauguration des monuments aux morts de Montlhéry.  
Affiche et programme. DAPM91 - 18Fi/3775.  
Archives communales de Montlhéry - edpôt 70 - 1M1

REPUBLIQUE FRANÇAISE

# VILLE DE MONTLHÉRY

DIMANCHE 23 OCTOBRE 1921

## INAUGURATION DES MONUMENTS

élevés aux MORTS et aux COMBATTANTS DE LA GRANDE GUERRE  
sous la Présidence de M. LEREDU, Ministre de l'Hygiène et de la Prévoyance sociale

### CÉRÉMONIE RELIGIEUSE

ORGANISÉE PAR M. LE CURÉ DE MONTLHÉRY

à 9 heures, Bénédiction du Monument. - à 9 h. 30, Messe Solennelle

### CÉRÉMONIE OFFICIELLE

à 10 h. 45, Réception des Personnages officiels à la Mairie  
à 11 heures

### INAUGURATION DU MONUMENT AUX MORTS

ARRÊTÉ AU CIMETIÈRE

Appel des Morts. - Discours de M. le Maire. - Discours de M. Paul DUBOS, Conseiller d'Arrondissement  
Discours de M. TURCAT, Président de la 116<sup>e</sup> Section des Vétérans. - Discours de M. BERTHOULAT, Sénateur

à midi 15, Restaurant de la Terrasse, **DEJEUNER** en l'honneur des Personnages officiels

à 14 h. 30, Réunion à la Mairie. - Formation du Cortège  
à 15 heures, Place du Marché

### INAUGURATION DU MONUMENT

ÉLEVÉ AUX COMBATTANTS DE LA GRANDE GUERRE

Lever du voile de la statue par un mutilé. - LA MARSEILLAISE chantée par les Enfants des Ecoles avec accompagnement de la Fanfare  
Discours de M. le Maire. - Discours de M. André NIMOY, Conseiller Général. - Discours de M. le Général REGNAULT  
Discours de M. REIBEL, Député. - Discours de M. LEREDU, Ministre de l'Hygiène et de la Prévoyance sociale  
SONNERIES par la Société de Tambours et Clairons l'Éclair de Montlhéry

à 16 h. 15, Retour à la Mairie. **VIN D'HONNEUR**

Élu Maire, E. POPELAIN. Le Maire / Docteur GSE

## PROGRAMME

### CÉRÉMONIE RELIGIEUSE

organisée par M. le Curé de Montlhéry

À 9 heures,

**Bénédiction du Monument.**

À 9 h. 30,

**Messe Solennelle.**

### CÉRÉMONIE OFFICIELLE

À 10 h. 45, à la Mairie,

**Réception des Personnages officiels.**

À 11 heures, au Cimetière,

**INAUGURATION DU MONUMENT AUX MORTS.**

**Appel des Morts.**

**Discours** de M. le MAIRE.

**Discours** de M. PAUL DUBOS, Conseiller d'Arrondissement.

**Discours** de M. G. TURCAT, Président de la 116<sup>e</sup> Section des Vétérans.

**Discours** de M. BERTHOULAT, Sénateur.

À midi 15, Hôtel de la Terrasse,

**DEJEUNER** en l'honneur des Personnages officiels.

Les souscriptions seront reçues à la Mairie jusqu'au Jeudi 20 Octobre.

À 14 h. 30,

**Réunion à la Mairie. — Formation du Cortège.**

À 15 heures, Place du Marché,

**INAUGURATION DU MONUMENT** élevé aux Combattants de la Grande Guerre.

**Lever du Voile de la Statue** par un Mutilé.

**La Marseillaise**, chantée par les Enfants des Ecoles avec accompagnement de la Fanfare.

**Discours** de M. le MAIRE.

**Discours** de M. SIMON, Conseiller Général.

**Discours** de M. le Général REGNAULT.

**Morceau de musique** par la Fanfare Sainte-Cécile de Montlhéry.

**Discours** de M. REIBEL, Député.

**Discours** de M. LEREDU, Ministre de l'Hygiène et de la Prévoyance sociale.

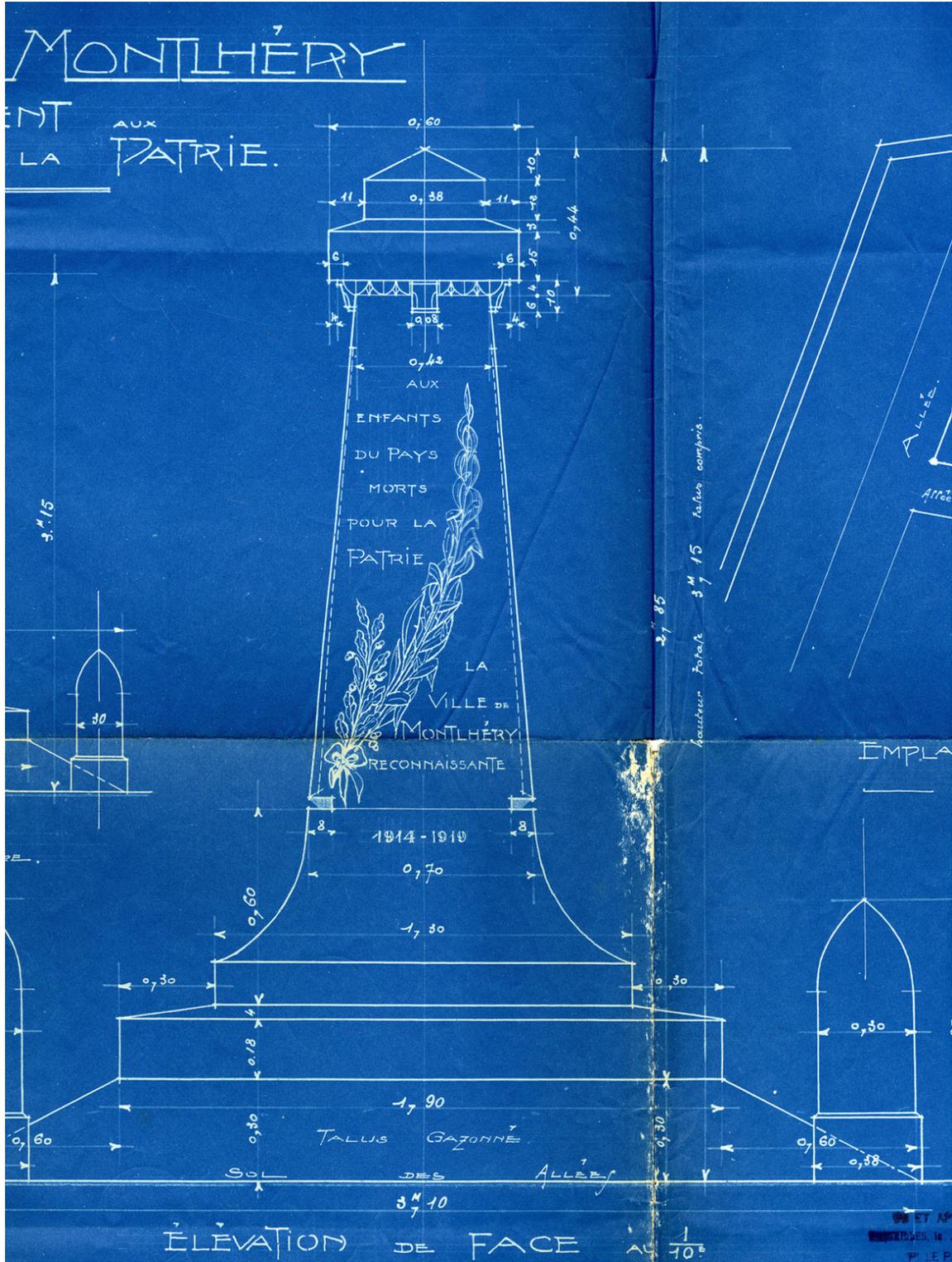
**Sonneries** par la Société de Tambours et Clairons l'Éclair de Montlhéry.

À 16 h. 15,

**Retour à la Mairie. — Vin d'honneur.**

Document 3 :

Plan du monument aux morts de Montlhéry, 12 octobre 1919.  
Archives communales de Montlhéry - edepôt70 - 1M1



Document 4 :

Extrait du registre de délibérations du conseil municipal de Montlhéry,  
août 1920 (recto).  
Archives communales de Montlhéry - edepôt70 - 1M1

*Monument sur la place à conserver*

DÉPARTEMENT  
DE  
SEINE-ET-OISE  
+  
ARRONDISSEMENT  
DE  
CORBEIL  
+  
CANTON  
D'ARPAJON



*Mairie de Montlhéry*  
(SEINE-&-OISE)

OBJET  
*Erection sur la place du marché  
d'un monument commémoratif  
"aux morts pour la Patrie"*

EXTRAIT  
du Registre des Délibérations du Conseil municipal

Séance extra ordinaire du *4 Août* 1920

L'an mil neuf cent vingt, le *quatre* *Août*  
à *huit* heures *1/2* du soir, le Conseil municipal de la ville de Montlhéry  
dûment convoqué s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la prési-  
dence de M. *le docteur Oge*, maire

Présents MM *Oge, Perdrigon, Gros, Choise, Vallée,  
Capehin, Schmitz, Huet, Gachery, Boize, Denis,  
Daguet, Lalonde, Gratadour,*

lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Absent M. *M. Lantin & Laminan*

Conformément à l'article 53 de la loi du 5 avril 1884, il a été procédé à la dési-  
gnation d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. *Papehin* a été désigné pour remplir les fonctions qu'il a acceptées.

*Dans cette séance*

*Le maire le Président expose au Conseil municipal la  
caractéristique du projet adopté par la Commission du Monument  
aux "morts pour la Patrie" à élever sur la place du marché :*

*Erection sur la place publique du Marché d'un Monument*

Le Maire de la ville de Montlhéry soussigné certifie avoir  
fait afficher aujourd'hui à la porte de la mairie le compte-  
rendu de la délibération ci-contre et qu'il a été  
observation  
Montlhéry, le 19



commémoratif constitué par un bronze sur piedestal en pierre de  
Lorraine, œuvre d'un sculpteur connu et dont la maquette  
se trouve exposée à la mairie, le sculpteur Maubert, de Paris,

La dépense de ce monument sur devis présenté est de  
22 000 francs.

Elle sera couverte par une souscription ouverte depuis  
quelques jours et où la ville s'inscrit pour une somme de  
8 000 francs à prélever sur les fonds libres de l'exercice 1920.

Il y a lieu d'envisager également les dépenses nécessitées par  
la mise en place du monument et les dépenses accessoires.

Elles figurent sur le devis pour une somme de 12 000 francs  
environ et seront couvertes par un crédit au Budget art. 1921  
sous la rubrique : "Travaux d'installation du Monument sur le Place du  
Marché", depuis une somme de 5 100 francs provenant de la Vente  
du matériel du marché, somme déjà réalisée et disponible, et  
la subvention de l'Etat qui, d'après le barème établi, devra être  
de plus de 3 000 francs.

Le Conseil,

Adopte le projet de la Commission pour être mis à  
exécution au printemps 1921.

Et vote le prélèvement de huit mille francs sur les  
fonds libres de l'exercice courant comme participation à la  
souscription ouverte pour le monument aux "Morts pour la Patrie".

Délibéré en séance, les jours, mois et au usages

Ont signé au Registre tous les membres présents.

Pour copie conforme  
Le Maire,



Vu et approuvé  
Versailles, le 1<sup>er</sup> avril 1921  
P. L. Prefet  
Le Secrétaire Général délégué

